

INNERGEX

Énergie renouvelable.
Développement durable.

Politique d'engagement des actionnaires

Innergex énergie renouvelable inc.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT DES ACTIONNAIRES

Le Conseil d'administration (le « **Conseil** ») d'Innergex énergie renouvelable inc. (la « société » ou « **Innergex** ») croit en l'importance d'un dialogue ouvert et constructif avec ses actionnaires. Pour favoriser une telle communication, la présente politique dresse les grandes lignes de la façon dont le Conseil peut communiquer avec les actionnaires et vice versa, ainsi qu'un aperçu de la façon dont la direction interagit avec les actionnaires. Le Comité de régie d'entreprise (le « **CRE** ») administrera la présente politique dans la mesure où elle s'applique à la coopération et aux communications entre le Conseil et les actionnaires. Le CRE révisera la présente politique annuellement et proposera des modifications au Conseil aux fins d'approbation.

Innergex dispose de pratiques de divulgation rigoureuses afin d'assurer que tous les actionnaires reçoivent l'information factuelle et exacte en temps opportun. La politique d'Innergex en matière de divulgation et de confidentialité de l'information (la « Politique sur la communication de l'information ») est disponible en ligne à l'adresse : www.innergex.com.

1. COMMUNICATIONS ENTRE LES ACTIONNAIRES ET LE CONSEIL

Comment le Conseil communique avec les actionnaires

Le Conseil croit qu'un dialogue ouvert, franc et productif passe inévitablement par des communications régulières et constructives. Par l'intermédiaire de la circulaire de la direction sollicitant des procurations, le Conseil communique annuellement l'information sur le Conseil lui-même et les membres qui le composent, ainsi que sur les pratiques de gouvernance d'entreprise et de rémunération des membres de la haute direction de la société.

Le Conseil encourage les actionnaires à assister aux assemblées générales annuelles d'Innergex et aux rencontres spontanées qui se tiennent, au besoin, tout au long de l'année. Chaque candidature à un poste sur le Conseil d'administration doit assister à l'assemblée annuelle, en l'absence de motif valable. Lors de chaque assemblée annuelle, les président·e·s de chaque comité du Conseil pourront répondre aux questions des actionnaires. Le Conseil encourage les actionnaires à assister à l'assemblée annuelle de la société puisqu'il s'agit d'une excellente occasion de discuter de la société, de sa gouvernance et d'autres questions importantes.

Au besoin pendant l'année, le ou la Président·e du Conseil, seul·e ou avec tout·e autre administrateur·rice ou dirigeant·e, selon les circonstances, rencontre les actionnaires institutionnels pour discuter de la gouvernance et de la rémunération de la haute direction. Le ou la Président·e du Conseil rendra compte au Conseil de ces rencontres.

Comment les actionnaires peuvent communiquer avec le Conseil

Entre les assemblées annuelles, Innergex encourage ses actionnaires à communiquer avec le Conseil, y compris les président·e·s des comités, de façon ouverte et transparente par l'entremise du bureau de notre Secrétaire.

Les sujets sur lesquels il convient pour le Conseil de se pencher sont :

- Structure et composition du Conseil (y compris l'indépendance)
- Performance du Conseil ou des administrateur·rice·s
- Processus de planification de la relève du ou de la Chef de la direction et des membres du Conseil
- Surveillance des risques
- Pratiques de gouvernance d'entreprise et divulgation d'information
- Mandats et surveillance des comités
- Rémunération de la haute direction

Le Conseil désigne le ou la Secrétaire comme responsable de la réception et de l'examen des communications et des demandes de réunion adressées au Conseil. Le ou la Secrétaire déterminera si la communication reçue doit être acheminée au Conseil ou traitée par la direction. Ainsi, les questions ou les préoccupations concernant les opérations commerciales générales de la société, les résultats financiers, l'orientation stratégique et autres questions similaires sont en général traitées par la direction et le service Relations avec les investisseurs. Par ailleurs, si la direction reçoit une question dont le Conseil devrait être au fait, l'information sera transmise au ou à la Secrétaire pour considération.

Le Conseil s'efforcera de répondre à toute correspondance le plus rapidement possible. Le ou la Secrétaire rendra compte au Conseil de toutes les communications et demandes de réunion reçues, au besoin.

Les actionnaires et les autres parties prenantes de la société peuvent communiquer avec le Conseil par courrier (en indiquant la mention « confidentiel » sur l'enveloppe) ou par courriel aux adresses suivantes :

Adresse postale

Conseil d'administration d'Innergex
(a/s Secrétaire)
Innergex énergie renouvelable inc.
1225, rue Saint-Charles Ouest, 10^e étage
Longueuil (Québec) J4K 0B9 CANADA

Adresse courriel

CA-BOD@innergex.com

Rencontre avec les administrateur·rice·s d'Innergex

Les actionnaires peuvent demander à rencontrer le ou la Président·e du Conseil, le ou la président·e d'un comité ou un·e administrateur·rice en particulier. Le ou la Président·e du Conseil analysera la demande de concert avec le ou la Secrétaire et en tenant compte de la Politique sur la communication de l'information de la Société. Telle demande doit :

- préciser si la personne qui en fait la demande est actionnaire ou représentant·e d'un·e actionnaire d'Innergex, ainsi que le nombre d'actions ordinaires détenues;
- identifier tout·e représentant·e ou toute personne non-actionnaire d'Innergex qui assistera à la rencontre; et
- décrire les sujets que la personne souhaite aborder

Si la demande de rencontre est approuvée, le ou la Président·e du Conseil (ou le ou la Secrétaire) confirmera les détails auprès de la personne qui en fait la demande et convoquera l'administrateur·rice concernée à la rencontre, ainsi que tout·e membre de la direction, le cas échéant. Les sujets abordés au cours d'une telle réunion seront ceux indiqués à l'ordre du jour établi au préalable et devront se conformer à toute loi applicable, y compris les règles de divulgation sélective et la Politique sur la communication de l'information de la Société.

2. COMMUNICATIONS ENTRE LES ACTIONNAIRES ET LA DIRECTION D'INNERGEX

Comment la direction communique avec les actionnaires

La direction communique avec les actionnaires de plusieurs façons, la principale étant par l'intermédiaire de l'équipe Relations avec les investisseurs, qui communique régulièrement avec les actionnaires. Les rapports annuels et trimestriels, la circulaire de la direction sollicitant des procurations, la notice annuelle, les communiqués de presse, le site web et les présentations lors de conférences dans l'industrie ou organisées par des investisseurs sont autant de moyens

qu'Innergex utilise pour communiquer avec les actionnaires. La direction organise également des conférences téléphoniques au cours desquelles elle présente les bénéfices trimestriels et les développements importants concernant l'entreprise dès que possible après leur publication.

À l'assemblée générale annuelle, la direction rend compte aux actionnaires des développements récents concernant l'entreprise et répond à leurs questions. KPMG S.E.N.C.R.L./s.r.l., auditeur externe d'Innergex, est également présent et peut répondre aux questions sur l'audit et sur la préparation et le contenu du rapport de l'auditeur. Nous invitons les actionnaires à poser leurs questions directement à la direction ou à un un membre de la haute direction en particulier avant, pendant ou après l'assemblée générale annuelle en adressant un courriel au ou à la Chef de la direction financière. La direction, et dans certains cas, un membre de la haute direction en particulier, se chargera de répondre par courriel dans les plus brefs délais.

Le ou la Président·e et Chef de la direction et le ou la Chef de la direction financière sont les principaux porte-parole auprès des actionnaires et des investisseur·e·s. Ils ou elles rencontrent fréquemment les représentant·e·s des investisseur·e·s pour discuter de stratégie, des résultats financiers et du rendement de l'entreprise

Comment les actionnaires peuvent communiquer avec la direction

Pour toute question relative à la société, les actionnaires peuvent communiquer avec le ou la Président·e et Chef de la direction ou le ou la Chef de la direction financière par la poste ou par courriel, aux adresses suivantes :

Adresse postale

Présidence et Chef de la direction
Innergex énergie renouvelable inc.
1225, rue Saint-Charles Ouest, 10^e étage
Longueuil (Québec) J4K 0B9 CANADA

Adresse courriel

mletellier@innergex.com

Chef de la direction financière
Innergex énergie renouvelable inc.
1225, rue Saint-Charles Ouest, 10^e étage
Longueuil (Québec) J4K 0B9 CANADA

jtrudel@inergex.com